

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONTÉE IMPOSSIBLE

18 AVR. 2024



MOTO-CLUB: BERNEX
E-MAIL: mcbernex@orange.fr
TÉLÉPHONE: 06 88 78 91 62
ORGANISATEUR TECHNIQUE: MC BERNEX

N° D'ÉPREUVE FFM: 726
DATE: 23/06/2024
LIEU: BERNEX PRE-RICHARD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Pascal GAUZY	Licence : 079468
Délégué FFM (Président de jury)	André LIOGIER (Arbitre)	Licence : 171369
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence
Commissaire technique responsable	Laurent LIORET	Licence : 015802
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale et les moteurs multiples.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	KAH Jean-Marc	Nombre d'ambulance(s)	1
Nombre de secouristes	6	Temps de trajet (en min)	30
Hôpital le plus proche	THONON LES BAINS		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	BERNEX PRE-RICHARD	Longueur du parcours	200 M
Adresse	74500 BERNEX	Largeur minimum de la piste	4 M
		Nombre d'OCP*	4
		*Officiels Commissaires de Piste	



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17/04/2024

MOTO-CLUB de BERNEX
FFM 2274 - «Les Chautets»
74500 BERNEX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 06 MAI 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: 14/05/2024
NUMÉRO: 24/0515



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

DEFINITION :

Le moto-club de Bernex organise le dimanche 23 juin 2024 une épreuve de montée impossible moto, la 17^{ème}, catégorie prototype inscrite au championnat de France.

LIEU :

Cette épreuve se déroulera sur une piste, aménagée et homologuée par la FFM, à Bernex (74) au lieu-dit « Le Pré Richard » à 15km d'Evian les Bains.

PISTE :

La piste est une montée d'une longueur de 200 mètres et d'une largeur minimale de 4 mètres et sur un dénivelé de 90 mètres.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM. Du règlement spécifique de l'épreuve et ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

MOTOCYCLES (point particulier de l'épreuve):

Machines considérées de type prototype selon le règlement de la FFM.

ATTENTION l'évacuation des motos se fera par un treuil suspendu, il est donc nécessaire d'équiper sa moto d'une sangle à l'avant (tube de fourche ou guidon) et de 2 crochets **suffisamment solides** à l'arrière.

Toutefois, une seule **sangle solide** sur le cadre, **au point d'équilibre**, peut suffire.

Ces attaches seront soumises à vérifications, testées, et susceptible d'être refusées lors du contrôle technique.

L'utilisation des motos (protos ou autres...) se fera uniquement dans l'enceinte de la course sous peine d'exclusion.

ROUES ET PNEUMATIQUES (point particulier de l'épreuve):

En raison de la trop grande dégradation de la piste **SEULS SONT AUTORISES** les pneus de motocross standards et les pneus à boulons.

PNEUS A GODETS (caoutchouc ou métal) et CHAINES sont INTERDITS.

CONCURRENTS :

Cette épreuve est ouverte à toute personne possédant une licence FFM : NCO, INTER, ZUE

ENGAGEMENTS (point particulier de l'épreuve):

Les engagements sont à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> mais seront limités à 50 pour le championnat de France. Le moto-club se réserve le droit d'inviter 10 pilotes supplémentaires (essentiellement Suisses) soit 60 pilotes. Tous les pilotes inscrits feront les 4 manches, sauf événements indépendant de la volonté de l'organisation.

CLASSEMENTS :

Un classement scratch et un classement championnat de France sera établi. Seul le classement championnat de France sera soumis à dotations

DOTATION :

Selon l'article 17 de l'annuaire FFM.

Aucune dotation ne sera donnée tant que les parcs motos et coureurs ne seront pas vides de tous déchets et propres.

ASSURANCES :

Les assurances contractées seront conformes à la législation en vigueur.

CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

Les contrôles se dérouleront le samedi 22 juin à partir de 15 heures (**pour le technique un responsable de piste contrôlera les points d'ancrage des crochets pour la descente des motos.**)

Chaque concurrent devra se présenter muni des éléments suivants valides :

Permis de conduire ou CASM et Licence FFM

Machines : voir règlement FFM

Des contrôles de fonctionnement du coupe-circuit seront effectués.

Pilotes : tenue de Crossman et casque obligatoire (règlement FFM).

D'une part, pour des raisons de sécurité, l'usage d'alcool et de drogues est strictement interdit.

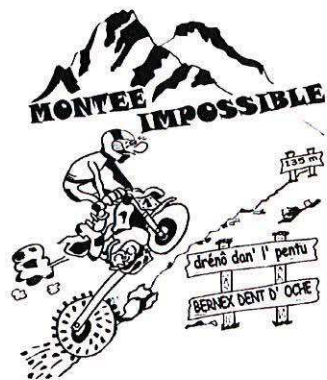
Tout pilote se présentant au départ en état d'ébriété, ou sous emprise de substances non autorisées manifeste sera immédiatement exclu de l'épreuve sans aucune indemnité.

Des contrôles d'alcoolémie et dépistages pourront être effectués durant la journée.

D'autre part, l'épreuve se situant dans un alpage, espace naturel protégé, ou vivent des animaux en liberté,

TOUTES BOUTEILLES EN VERRE SONT FORMELLEMENT INTERDITES SUR LE SITE.

Les concurrents devront impérativement évacuer leurs déchets et laisser leur emplacement et les alentours propres.



MONTEE IMPOSSIBLE 2024

HORAIRES DE L'EPREUVE

SAMEDI 22 JUIN 2024 à partir de 15h

Contrôle technique et administratif

DIMANCHE 23 JUIN 2024

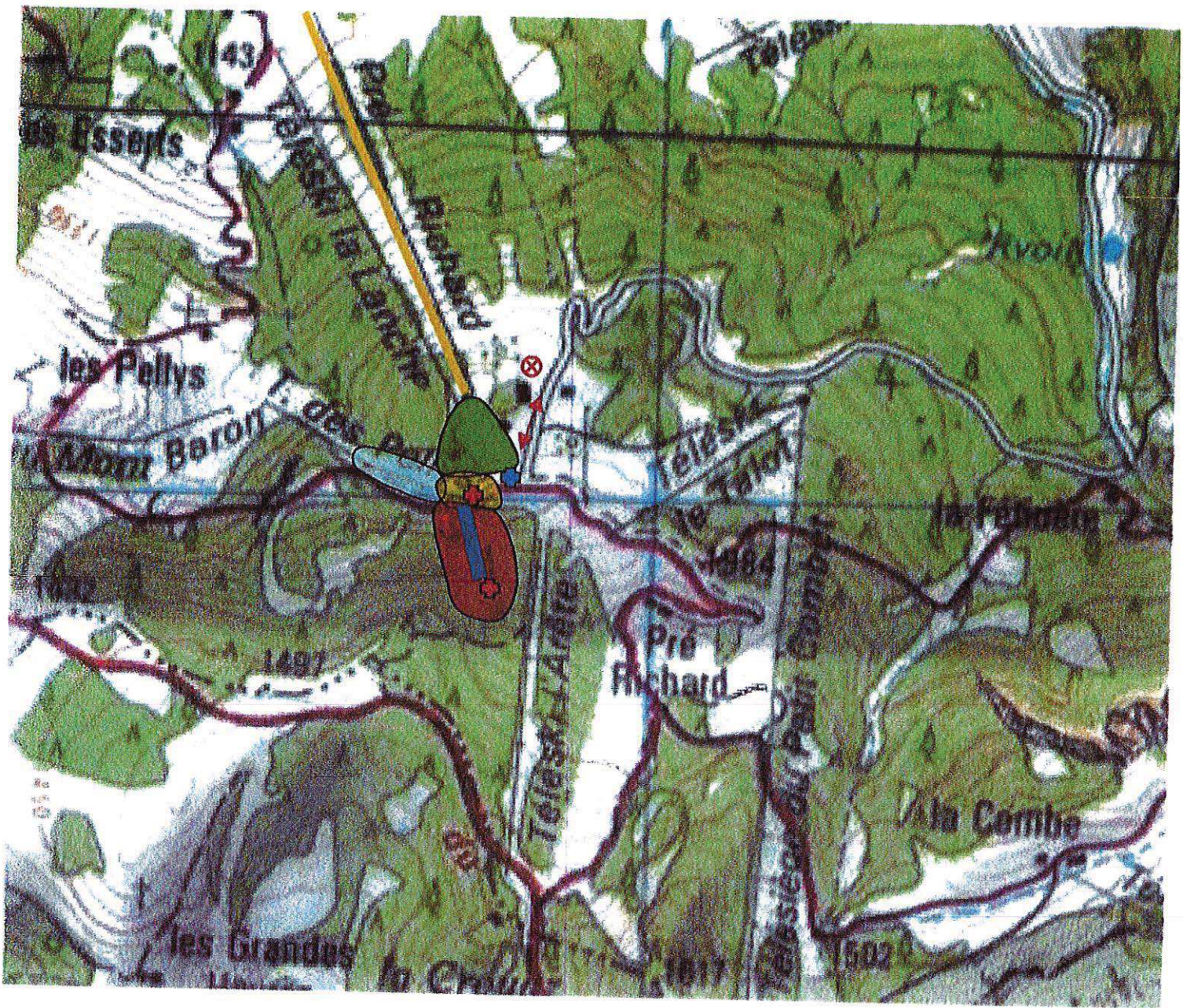
08h00 : 1ere montée

10h00 : 2eme montée


14h00 : 3eme montée


16h00 : 4eme montée


Remise des prix à l'issue de la course




LEGENDE :  Zone spectateurs.

 Zone de sécurité
Accès coureurs. Départ.

 Parc coureurs.


 Piste. Zone interdite
au public.


 Piste de montée.

 Accès spectateurs par télésiège débrayable.

 Ambulances

 Postes de secours

 DZ hélicoptère

 Evacuation par la route

